

La fleur qui sourit

Association loi 1901 Reconnue d'intérêt général



Le

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE PHOTOGRAPHIES POUR UNE PERSONNE MAJEURE

Je, soussigné(e),

demeurant

autorise l'association La Fleur qui sourit à utiliser les photographies de mon enfant :
_____ prises durant le centre de vacances qu'elle organise
du _____ au _____ 2023.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise l'association La Fleur qui sourit à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique existant ou à venir les photographies réalisées dans le cadre de la présente autorisation, en partie ou en totalité.

L'association La Fleur qui sourit bénéficiaire de la présente autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation de ces photographies susceptible de porter atteinte à ma vie privée ou à ma réputation, ou toute autre exploitation préjudiciable, et d'utiliser ces photographies sur tout support et dans tout contexte à caractère discriminant, raciste ou xénophobe.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photographies ne devront en aucun cas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée ou à celles de mon enfant.

Cette autorisation est valable pour une durée de : 3 années à partir de la date de signature et sera prorogée par tacite reconduction par période de 3 années.

Fait de bonne foi à le/...../.....

Le parent représentant légal de l'enfant